



**Dépistage du cancer du sein - Dépistage du cancer du côlon, même combat**

De précédentes interventions parlementaires ont abouti à la prise en charge par les caisses maladie du dépistage du cancer du sein. Le Parlement jurassien a joué un rôle pionnier dans ce domaine. Il est temps pour lui d'engager un nouveau combat, celui de la prise en charge du dépistage du cancer du côlon par l'entremise du remboursement intégral de la coloscopie.

Chaque année, le cancer de l'intestin touche 4000 personnes en Suisse (10 nouveaux cas par jour!). Au moment où ils sont diagnostiqués, plus de la moitié des cancers de l'intestin ont déjà formé des métastases dans l'organisme. En Suisse, environ 1600 personnes meurent chaque année d'un cancer de l'intestin, soit en moyenne cinq personnes par jour.

Le cancer colorectal représente la deuxième cause de mortalité par cancer après le cancer du poumon. «Le plus souvent, dépisté à temps, un cancer colorectal n'est pas méchant»: comme l'affirme l'Institut national français du cancer qui a réalisé le film qui passe sur les TV de l'Hexagone actuellement. Dans tous ces cas, la coloscopie permet de faire le point sur l'origine de douleurs, de ballonnements ou encore de saignements. Le dépistage devrait être proposé aux personnes souffrant de ces troubles dès 50 ans.

En plus du soulagement qu'une telle mesure pourrait apporter à de nombreuses personnes et familles, en termes de coûts de la santé, un cancer dépisté à temps est bien moins onéreux qu'un traitement de longue durée. Dans cette optique, les caisses maladie auraient tout intérêt à prendre en charge ce dépistage. Bref, tout le monde serait gagnant: assurés et assureurs.

Nous demandons au Gouvernement d'examiner la question et de nous faire part de ses conclusions.

Delémont, le 29 octobre 2008

Au nom du groupe PLR:  
Pascal Haenni

*Handwritten signatures:*  
Pascal Haenni  
Daniel Schürch  
Gyger  
K. Leidegger  
P. Haenni  
Gyger  
P. Haenni